



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

18.1

Synode
du 5 au 7 novembre 2023 à Berne

Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (KME) : rapport annuel 2022

Proposition

Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2022 de la KME – Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS.

Berne, le 16 août 2023
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (KME)

Rapport annuel 2022

La Conférence de coordination (KME, selon le sigle allemand) a tenu ses séances le 9 février (en vidéoconférence), le 27 avril et le 29 novembre 2022 dans les locaux de l'EERS. Conformément à son mandat elle a transmis au Synode de l'EERS son Rapport annuel 2021 ainsi que les rapports annuels et états des comptes de *Mission 21* et de *DM*. Elle a par ailleurs adressé au Synode de l'EERS la demande de renouvellement de la contribution de base des Églises pour le travail missionnaire.

En 2022 la composition de la KME a connu quelques modifications : modérateur de la Conférence ces dernières années, Benedict Schubert, arrivé à l'âge de la retraite, a remis son mandat. C'est Martin Burkhard, pasteur dans l'Église de Fribourg et membre du Conseil synodal de cette Eglise, qui lui a succédé. Benedict Schubert a assuré la modération des séances du 9 février et du 27 avril, Martin Burkhard celle du 29 novembre 2022.

Du côté de l'EERS, Damian Kessi, Chargé des relations extérieures et des œuvres, a représenté la Chancellerie de l'EERS, mandat qu'il avait partagé ces dernières années, avec ou en représentation de Serge Fornerod, Directeur des relations extérieures. À la fin de 2022, Daniel Reuter devait terminer son mandat au sein du Conseil de l'EERS ; afin d'assurer la continuité de la représentation du Conseil, c'est Rita Famos qui participa à la séance du 29 novembre 2022.

Moderation :	Benedict Schubert (jusqu'au 30.04.2022), Martin Burkhard
EERS:	Daniel Reuter, Damian Kessi
DM :	Jean-Luc Blondel, Nicolas Monnier
Mission 21 :	Andrea Trümpy, Jochen Kirsch

Les procès-verbaux ont été établis par Jean-Luc Blondel (séances des 2 février et 29 novembre) et par Jochen Kirsch (séance du 27 avril).

Rapport d'activités de la KME

Pour la séance de février, les organisations missionnaires ont préparé une prise de position commune quant au rôle et la composition de la KME. Ce document fut discuté intensivement. Les autres séances se sont concentrées sur la préparation de l'échange décidé au Synode de novembre 2021 de réfléchir à la relation entre l'EERS et ses organisations missionnaires au regard de l'article 8 de la nouvelle Constitution de l'EERS. Cet exercice devait rapidement montrer les différentes attentes des acteurs concernés quant à l'objectif et le contenu de la discussion. La recherche d'une base commune devait donner lieu à divers documents de travail préparés par les membres de la KME. En août 2022 la KME pouvait adopter un document intermédiaire, porté alors à la connaissance du Conseil de l'EERS,

tout en demandant à ce dernier sa réaction quant aux réflexions de la Conférence et à la manière dont il voyait la suite du processus.

Dans sa séance du 29 novembre, la KME s'est mise d'accord sur un concept et un calendrier relatifs à la préparation du Synode de l'automne 2023. Un groupe de travail put ainsi établir un document de fond à l'attention du Conseil de l'EERS. Ce groupe de travail était constitué de Jean-Luc Blondel, Gerhard Bütschi, Damian Kessi, Jochen Kirsch et Nicolas Monnier. Ce document devrait constituer la base pour la discussion au Synode ; il met en exergue les trois domaines suivants :

1. La formulation d'une éventuelle définition de la mission pour l'EERS, dans la perspective de la KME, en expliquant les raisons de cette proposition.
2. Sur la base de cette compréhension de la mission, la détermination des relations entre l'EERS et les organisations missionnaires.
3. De là les conséquences possibles quant à la coopération entre ces entités et les aspects relatifs au financement.

Ce document a été adopté en mars 2023 au sein de la KME et transmis au Conseil de l'EERS.

Par ailleurs, la KME a traité des domaines suivants :

- Profil de la personne appelée à modérer son travail dans le futur, approche de candidates et candidats potentiels pour assurer la succession de l'actuel modérateur.
- Informations mutuelles sur différentes thématiques d'intérêt commun, notamment en relation avec l'Assemblée générale du COE à Karlsruhe. Ces échanges ont montré combien la KME, plateforme d'échange entre les partenaires concernés, est importante et indispensable.